

Emissions Zéro scrl
PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 30 MARS 2019

La réunion se tient au siège social de la société, rue Nanon 98 5000 NAMUR.

La date de l'AGO a été annoncée par la lettre d'info et sur le site.

Les convocations ont été envoyées dans les délais requis par les statuts (Art. 23 des Statuts - envoi au moins 10 jours avant la date de l'AG) par la poste aux coopérateurs.

1. Constitution du Bureau

L'assemblée compte 77 coopérateurs présents et 76 coopérateurs représentés soit un quorum total de 153 voix. (Le décompte final des votants est différent du nombre annoncé oralement durant l'AG, ce décompte est basé sur la liste des présences signées).

Aucun coopérateur présent ne représente plus de 5 autres coopérateurs.

Tout cela a été vérifié à l'accueil des membres par Claudine Baudeaux, Giovanni Burlin et Georges Geury.

Aucun point à l'ordre du jour ne requérant un quorum spécial (voir art. 24 des Statuts), l'assemblée générale peut régulièrement se tenir et valablement délibérer.

Accueil par le président de séance : Jean Pilliez

Désignation de 4 scrutateurs : Danielle Deglume, Emmanuel Mertens, Rémy Licot et Patric Nardi

Désignation d'un secrétaire de séance : Renaud Corbet assisté par Jean-Pierre Binamé et Georges Geury.

Administrateurs présents : Marc Installé, Jean Pilliez, Joseph François, Renaud Corbet et Emmanuel Mertens.

2. Approbation du PV des Assemblées générales des 30 juin 2018 et 3 octobre 2018

- 1) Une question a été posée sur le point de savoir d'où vient la légitimité du CA concernant les décisions d'investissement.

Réponse : L'article 2.2.2 du ROI a été rappelé :

- Le CA est libre de ses décisions pour les investissements inférieurs à 50.000 euros
- Le CA doit demander l'avis du CCdC pour les investissements entre 50.000 et 250.000 euros
- Le CA doit demander l'accord de l'AG pour les investissements de plus de 250.000 euros.

- 2) Une question a été posée sur le point de savoir d'où vient la légitimité du CA concernant la décision de limiter les souscriptions.

Réponse : L'article 1.1.3 du ROI a été rappelé.

Vote pour l'approbation des PV :

- 0 contre
- 3 abstentions
- 150 pour

Les PV ont été approuvés.

3. Présentation du compte de résultats

- Explication de la diminution du résultat financier :
 - o Courcelles: projet en cours
 - o MHP: pas de vent
 - o MH: pas d'eau
 - o OCE: investissement dans le 2^e moteur
- Augmentation des frais
 - o Publicité pour récolter 1.000.000 euros pour HOSe
 - o Amortissement en hausse pour le photovoltaïque
- Actif
 - o Belle augmentation de l'actif : capital disponible
 - o Brique de Terre : 25.000 euros de plus
 - o COCITER : pas d'investissement car pas besoin et condition de changement des statuts non remplie
 - o Participation dans MH : l'investissement s'est concrétisé
 - o Participation dans HOSe : 150.000 euros, va augmenter au fur et à mesure du projet
- Passif :
 - o Capital souscrit : 1.000.000 d'euros de plus
 - o Réserve : diminution car ponction dans les réserves pour les projets

4. Présentation du rapport des vérificateurs aux comptes.

Les vérificateurs étaient Claude Adam et Philippe Walhain.

Porte-parole : Claude Adam, parle également au nom de Philippe Walhain

Le rapport des vérificateurs est disponible en annexe.

5. Questions/réponses sur les comptes annuels 2018

Pas de questions reçues au préalable sur l'e-mail info@emissions-zero.coop à propos des comptes annuels. Un coopérateur a mentionné avoir envoyé des questions sur l'e-mail ca@emissions-zero.coop. Or, ces questions n'ont pas été reçues, étant donné que l'adresse e-mail utilisée n'existe pas.

Question sur la diminution des réserves :

Réserves classiques / réserves indisponibles :

1) Bruno de Bel et Thierry Lamouline s'étonnent que les indisponibles sont en diminution (reste 309.000 € sur les 327.000 € du début de l'exercice)

Explication d'Alain Damay (ancien trésorier) : "les réserves indisponibles sont des sommes mises de côté pour des projets et non distribuables. Ce n'est pas un montant qui doit grandir indéfiniment, le CA peut utiliser le montant pour investir dans des projets en respectant le ROI : libre sous 50.000 euros, avec information au CCdC entre 50.000 et 250.000 euros, AG au-delà de 250.000 euros. Par ailleurs, les montants dans les réserves indisponibles ne sont pas remis aux coopérateurs qui quittent la coopérative."

2) Question de Bruno de Bel : une réserve indisponible utilisée doit-elle obligatoirement provoquer une écriture comptable sur l'actif de l'entreprise ?

Réponse : L'information juridique n'est pas en la possession des administrateurs pendant l'AG, vu l'absence de question préalable reçue à ce sujet. Un avis sera demandé.

6. VOTE : Approbation des comptes 2018

Contre : 8

Abstention : 14

Pour : 131

Les comptes 2018 sont approuvés.

7. Proposition d'affectation du résultat

Explication sur les modalités du vote prévu.

Question de Pascal Dandoy : interrogation sur la différence entre la rentabilité annoncée des projets de production et le dividende qui remonte dans EZ.

Réponse : l'année a été mauvaise (peu de vent, peu d'eau dans la Sambre...) alors que les frais fixes des installations restent identiques. Il a été rappelé que les dividendes sont réalisés quand tous les frais fixes ont été payés.

8. VOTE : Vote sur la ristourne d'électricité accordée via Energie 2030

Remarque : +/- 200 familles sont inscrites à la fourniture d'électricité permettant une ristourne, cette ristourne est indépendante du nombre de parts détenus dans la coopérative avec un

minimum de 4 parts. Il a été constaté un peu de mouvement dans les bénéficiaires, les arrivées compensant les départs.

Question : pourquoi cela n'augmente-t-il pas ?

Réponse : Le CA n'a pas d'information précise à ce sujet. En 2018, une campagne d'e-mail a été faite pour promouvoir la mesure sans beaucoup de succès, seuls environ 45% des coopérateurs ont ouvert l'e-mail (sans information pour savoir s'ils l'ont lu ou non).

Contre : 4

Abstention : 15

Pour : 134

La ristourne est accordée pour 2018.

9. Vote sur l'affectation du résultat

Explication sur le résultat à affecter : le maximum de résultat qui peut être distribué est d'environ 2,9%, le CA trouve toutefois qu'il n'est pas souhaitable de vider les caisses et ne souhaite pas dépasser un versement de 2%.

Explications de la méthode de vote.

Le vote s'effectue en deux fois :

- 1) déterminer si l'AG souhaite ou non que des dividendes soient versés
- 2) si c'est oui, déterminer si le dividende est de 1% ou 2%.

9.1 : Vote sur le fait de verser ou non des dividendes

Absence de dividendes : 23

Abstention : 4

Paiement d'un dividende : 126

Décision : il y aura un dividende versé

9.2 : Vote sur le fait de verser 1% ou 2% de dividendes :

Votes en faveur de 2% de dividendes : 119 voix

Décision : le dividende sera de 2%.

Précision : le dividende et le bonus seront payés pour le 30 juin 2019.

10. Vote : Election de Claudine Baudeaux comme administratrice au CA d'Emissions Zéro.

Présentation de Claudine.

Vote :

Contre : 1
Abstention : 8
Pour : 144

Décision : Claudine Baudeaux est élue administratrice pour une durée de 4 ans.

11. VOTE : Décharge aux vérificateurs aux comptes

Vote :

Contre la décharge : 0
Abstention : 1
Pour : 152

Décision : la décharge des vérificateurs aux comptes est effective.

12. VOTE : Décharge aux administrateurs

Vote :

Contre la décharge : 2
Abstention : 11
Pour : 140

Décision : la décharge des administrateurs est effective.

13. VOTE : Désignation des vérificateurs aux comptes pour 2019

Candidats : Claude Adam, Albert Dierckxsens, Julien Dinant

Vote pour la nomination des 3 candidats comme vérificateurs aux comptes 2019 :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 153

Décision : Claude Adam, Albert Dierckxsens et Julien Dinant seront vérificateurs aux comptes pour 2019

14. Vote sur l'annulation de la proposition pour COCITER votée en AG en octobre 2018 si aucune réponse au 30 juin 2019 n'est actée dans un PV de l'AG de COCITER modifiant les statuts.

Explication des enjeux : l'argent bloqué pour COCITER doit être rendu disponible pour d'autres projets. Si, par la suite, COCITER souhaite à nouveau solliciter Émissions Zéro pour avoir du capital, il sera nécessaire de refaire une assemblée générale.

Vote :

Contre : 0
Abstention : 2
Pour : 151

Décision : si d'ici le 30 juin 2019 COCITER n'a pas acté dans un PV d'AG la modification de l'article 27 de ses statuts relatif à la triple majorité, l'accord de financement donné par l'AGE d'Émissions Zéro du 3/10/2018 sera annulé et les sommes allouées pourront être engagées sur un autre projet.

15 : Vote sur l'accord pour le prêt de +/- 250.000 euros pour un second moteur pour OCE

Explication orale d'Alain Damay pour expliquer le contexte de la demande et de l'intérêt pour Ochain Energie (OCE) de disposer d'un second moteur.

Explication orale pour situer les enjeux de la demande dans la négociation avec les autres partenaires d'OCE et les banques sollicitées pour financer ce moteur et ses éléments annexes via des emprunts.

Engagement du CA :

L'investissement sera fait sur décision du CA en préservant les intérêts d'Émissions Zéro. Le CA s'engage à ne pas aller vers ce prêt de 250.000 €, même si l'AG marque son accord sur le vote demandé sauf si c'est indispensable. Cette possibilité permet d'avoir un levier de négociation avec les banques. Le prêt sera subordonné seulement si les banques le demandent.

Vote :

Contre : 5
Abstention : 16
Pour : 132

16 : Question sur le rapport d'activité

Monceau Hydro :

Mauvais résultat (pertes) car pas d'eau
Le prêt subordonné se poursuit

Corenove et Brique de Terre

Inquiétude de Pascal Dandoy quand au taux de retour sur investissement dans ces entreprises. Discussion autour du fait que l'investissement est plus ou moins important dans ces entreprises.

Réponse :

Ces investissements permettent de répondre à l'objectif d'Émissions Zéro pour la réduction du CO2.

Explication de l'activité de Corenove et de l'activité de Brique de Terre.

Une idée a été émise dans l'assemblée : comptabiliser l'économie de CO2 générée par ces activités.

COCITER :

Question de Pascal Dandoy : Au vu des coûts (campagne + intermédiaire) y a-t-il un coût "nouveau client » pour COCITER ?

Réponse : l'équipe opérationnelle de COCITER ne mesure pas pour le moment le coût d'acquisition d'un nouveau client, nous n'avons pas la possibilité de répondre à cette question. Notre représentant au CA de COCITER a demandé à COCITER de mesurer ce coût mais il a été répondu que l'organisation actuelle de l'entreprise ne permet pas de le faire.

Question de Pascal Dandoy : L'info que le seuil de rentabilité passerait de 4000 à 6000 clients est-elle correcte ?

Réponse : le plan financier de COCITER à partir de 2019 n'a pas encore été finalisé, il n'est pas possible de répondre actuellement à cette question avec précision. Les prémisses montrent en effet que le seuil de rentabilité a tendance à se déplacer vers le haut en terme de nombre de clients. Il a été rappelé qu'un plan financier est construit autour d'hypothèses et que certaines sont confirmées et d'autres infirmées, le tout entraînant les variations constatées.

Appel à pourvoir le poste d'administrateur au CA de COCITER pour représenter EZ.

Fourniture :

Question du bien-fondé de l'investissement dans COCITER par rapport au nombre de clients EZ chez eux.

Réponse : il ne faut pas attendre de dividende de Cociter et rappel du contexte de la décision où il s'agissait de ne pas laisser tomber la seule coopérative de fourniture du marché Wallon.

Question générale : La professionnalisation grandissante semble prendre le pas sur le bénévolat ?

Réponse : C'est en effet le cas, le CA le déplore mais il doit s'adapter à cette situation.

Le CA rappelle que, suite à l'appel aux bénévoles, un seul candidat s'est fait connaître pour faire du projet sur les 2000 personnes sollicitées. Personne ne s'est présenté pour faire de la gestion administrative.

Le CA a exploré plusieurs pistes :

- via un salarié : il n'est pas possible d'engager quelqu'un pour 1/5^e temps

- sous-traitance : de cette façon, il est possible d'avoir des personnes compétentes dans plusieurs domaines.

Sous-traitance engagée en 2019 :

Secrétariat 1 jour / semaine : 250 euros/jour

Chargé de projet : 2 jours / semaine : 250 euros/jour

Soit un coût de 35.000 euros pour 2019

Question sur le CCdC :

Rappel du rôle du CCdC et de son fonctionnement.

Appel à volontaires pour le rejoindre et en prendre la coordination.

Le CCdC peut revenir au CA pour exposer ses propositions.

17. Présentation du budget 2019

Le budget 2019 présenté est sommaire; il s'agit en réalité du delta par rapport à 2018.

Questions : pourquoi pas de budget de recette ?

Réponse : Les variations de la météo ne permettent pas de faire une prévision fiable comme l'a démontré l'expérience pour 2018. Sur ce constat, le GT finance a décidé de ne pas présenter un tel budget.

Demande d'avoir un budget total pour 2019.

18. Questions/réponses

Question : où en est-on pour HOSe ?

Réponse d'Alain Damay, chargé de projet :

Le projet initial était :

- 1 barrage sur l'Ourthe,
- 3 projets sur la Sambre,
- 2 projets au frigo sur la Sambre.

Opportunité d'avoir deux projets supplémentaires : un à Chanxhe et un autre en évaluation.

Travail sur la négociation avec les banques : BNP et Triodos, Triodos a la préférence.

Permis : 3 permis déjà acquis.

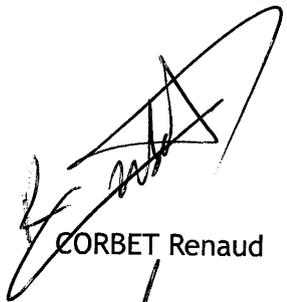
Il manque la réservation des CV pour démarrer. Sans cette réservation, la banque ne débloque pas l'argent et les commandes de matériel ne sont pas possibles. La demande est passée en 1ère lecture au gouvernement, et également en 2^e lecture au gouvernement, passage au conseil d'état prévu pour la mi-mars mais pas encore de nouvelles.

Ensuite, cela doit passer en 3^e lecture au gouvernement avant d'avoir l'accord final.

Le délai de janvier pour commencer les travaux au barrage des Grosses Battes et avoir une production fin 2019 ne peut être tenu, on espère pouvoir commencer les travaux en avril pour un début de production en janvier ou février 2020.

19. Fin prévue à 17h00.

L'assemblée générale s'est terminée à 17h00, comme prévu.

 PILLIEZ Jean	 CORBET Renaud	 FRANCOIS Joseph
 INSTALLÉ Marc	 MERTENS Emmanuel	

